

Monmonier, Mark (2001) *Bushmanders & Bullwinkles. How Politicians Manipulate Electronic Maps and Census Data to Win Election*. Chicago, The University of Chicago Press, 208 p. (ISBN 0-226-53424-3)

Jean Raveneau

Volume 46, Number 129, 2002

Le paysage par-delà la norme : Questions, opinions débats

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/023065ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/023065ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Raveneau, J. (2002). Review of [Monmonier, Mark (2001) *Bushmanders & Bullwinkles. How Politicians Manipulate Electronic Maps and Census Data to Win Election*. Chicago, The University of Chicago Press, 208 p. (ISBN 0-226-53424-3)]. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 414–417. <https://doi.org/10.7202/023065ar>

---

Chaque entrée comporte une définition, l'indication des variantes, des remarques de portée linguistique ou géo-culturelle, des citations et des indications bibliographiques. En outre, grâce au « polygone désignatif », outil d'analyse notionnelle, on peut juger du degré d'intervention de l'auteur sur la forme ou sur le sens des vocables.

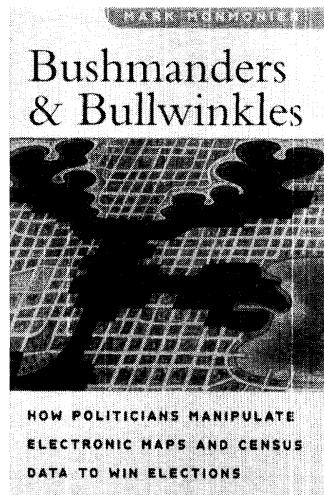
« Documents lexicologiques », « entités lexicales », « vocabulaire du rang », « matériaux vocabulaires », ainsi sont qualifiés par l'auteur les éléments qui composent cet ouvrage, imposant par la somme des observations effectuées au cours d'une longue carrière de recherche et sans cesse peaufinées jusqu'à la présente nomenclature.

Trait fondamental du paysage méridional québécois, le rang, avec tout le cortège des variantes, des expressions et des toponymes qui s'y rattachent, appartient à la parlure québécoise profonde. Il a servi, et il sert encore, à nommer le pays, ce qui dénote sa portée culturelle, sociologique, voire politique essentielle. Il importait d'en faire un inventaire aussi docte, intelligent et utile aux linguistes, aux géographes et à tous les humanistes.

**Fernand Grenier**  
Sainte-Croix-de-Lotbinière

1 Voir Glanures sur Louis-Edmond Hamelin, *Cahiers de géographie du Québec*, 1996, 40 (110) : 163-172.

MONMONIER, Mark (2001) *Bushmanders & Bullwinkles. How Politicians Manipulate Electronic Maps and Census Data to Win Elections*. Chicago, The University of Chicago Press, 208 p. (ISBN 0-226-53424-3)



Doté d'un titre intraduisible et d'un sous-titre accrocheur, ce livre traite de l'évolution des méthodes et des pratiques en matière de cartographie électorale aux États-Unis depuis la fondation du pays, en détaillant plus particulièrement la période 1960-2000 et surtout les années 1990. La réallocation des sièges (*reapportionment*) à la Chambre des Représentants (le Congrès) est exigée par la loi après chaque recensement décennal afin de tenir compte des variations démographiques survenues dans les différentes régions du pays depuis le recensement précédent. Cette opération nécessite la refonte de la carte des circonscriptions électorales (*redistricting*) du Congrès et des législatures de chaque État. Plusieurs autres juridictions territoriales (municipalités, commissions scolaires, etc.) doivent aussi reconfigurer leurs limites périodiquement pour tenir compte des variations de population sur leur territoire. Mark Monmonier a écrit ce livre pour montrer que la manière dont les changements de limites électorales

---

sont effectués peut avoir des conséquences importantes sur les résultats des scrutins et, par la suite, sur les politiques affectant la vie des citoyens. Il traite surtout de la refonte des limites des circonscriptions du Congrès, mais présente aussi plusieurs exemples relatifs aux limites des districts des législatures de certains états ou de municipalités.

Comme le laisse entendre le sous-titre du livre, la refonte des cartes électorales aux États-Unis est un processus sujet à des manipulations partisanes. Ce sont les législatures de chaque État qui sont responsables des opérations de refonte et qui, dans la plupart des États, confient cette tâche à un groupe de travail bipartite (et non une commission indépendante). Toutefois, quand les deux Chambres sont dominées par le même parti, celui-ci peut être enclin à présenter des propositions de redécoupage électoral susceptibles de favoriser l'élection ou la réélection de ses propres candidats. Un des moyens légaux pour y parvenir est le *gerrymandering*, ou charcutage électoral, qui consiste à manipuler les limites d'une ou de plusieurs circonscriptions de manière à récupérer le maximum d'électeurs favorables à un parti ou à un candidat et éventuellement à s'assurer de la défaite des adversaires. Les candidats, les élus et de simples citoyens mécontents peuvent cependant contester devant les tribunaux locaux et fédéraux, jusqu'en Cour suprême, les limites des circonscriptions électorales remaniées.

Dans les onze chapitres de son livre, Mark Monmonier démonte la mécanique de la reconfiguration cartographique des limites des circonscriptions électorales par les comités de *redistricting*. Il dévoile les moyens et les astuces utilisés par les « cartographes politiques » pour concilier les intérêts partisans des partis politiques avec les critères imposés par les législateurs, ou encore pour répondre aux jugements des tribunaux ayant eu à statuer sur des remaniements de limites contestés. Pour illustrer ses propos, l'auteur utilise l'analyse historique et les études de cas, souvent prises dans les États du sud où les contestations de limites ont été nombreuses dans les années 1990. Les motifs (avoués et inavoués) des acteurs du charcutage électoral, de même que les arguments des juges ayant invalidé certains remaniements de limites, sont passés au peigne fin par l'auteur qui a analysé des comptes rendus de Commissions parlementaires, des jugements de tribunaux, des articles de journaux et de revues scientifiques, etc. Ces sources sont consignées dans d'abondantes notes de fin de chapitre. Plus de 50 cartes servent à étayer les propos de l'auteur.

Les législateurs fédéraux ne se sont pas préoccupés d'intervenir dans le processus du *redistricting* avant 1842, quand le Congrès a adopté une loi spécifiant que chaque circonscription devait comporter un territoire contigu et qu'on ne pouvait y élire qu'un seul représentant (de 1793 à 1843 certaines circonscriptions envoyaient plus d'un élu au Congrès). Puis, en 1872, le Congrès a prescrit que, dans un même État, les districts électoraux devraient comporter, d'aussi près que possible, un nombre égal d'habitants (règle d'égalité). En 1901 s'est ajoutée la norme de compacité de la forme du territoire. De 1920 à 1960, ces normes n'ont guère été respectées et elles ont même été invalidées en 1929 par la Cour suprême, laissant le champ libre aux États pour tracer les limites électorales à leur guise. Durant cette période, l'exode rural et le développement urbain ont entraîné des disparités croissantes dans la taille démographique des circonscriptions électorales – les régions rurales étant surreprésentées au Congrès par rapport aux villes, et les minorités raciales sous-représentées – sans que des mesures correctives aient été apportées. À partir de 1984,

---

la Cour suprême et les tribunaux fédéraux réaffirment le principe d'égalité numérique entre les circonscriptions d'un même État et enjoignent les législatures locales d'y donner suite dans leurs plans de refonte des limites électorales.

Le *Voting Rights Act*, adopté par le Congrès en 1965, proscrit la dilution, entre plusieurs circonscriptions, du vote des électeurs appartenant à des minorités raciales (noire et hispanique surtout) là où ces minorités sont en nombre important. Plusieurs États du sud ont ainsi dû revoir leurs limites électorales; le cas du Mississippi est illustré dans les chapitres 2 et 3. En 1986, deux jugements de la Cour suprême favorisent la création de circonscriptions électorales englobant une majorité d'électeurs appartenant à une minorité, dans les régions et les villes où celle-ci forme des communautés importantes (principe de « minorité-majorité »). Cette loi et ces jugements ont eu un impact considérable sur la délimitation des districts électoraux dans les États du sud des États-Unis et dans plusieurs grandes villes industrielles du nord. Leur application relève du ministère fédéral de la Justice, qui a le pouvoir de recommander le nombre de circonscriptions « minorité-majorité » devant être constituées dans un État et qui doit préautoriser tout changement relatif aux limites électorales lorsque la représentation des minorités est en cause. Effectuer la délimitation cartographique de ce type de circonscription n'est pas facile, surtout quand la minorité concernée est dispersée spatialement et du fait que les critères de population égale et de contiguïté spatiale doivent aussi être respectés. Les remaniements de limites électorales ainsi effectués de 1992 à 1998 en vertu du *Voting Rights Act* ont donné lieu à beaucoup de charcutage électoral; ils ont aussi fait l'objet de nombreuses contestations judiciaires, dont la saga est analysée pour les États de la Caroline du Nord, de la Georgie, de la Louisiane et du Texas (chapitres 3 et 4).

Selon Mark Monmonier, ce type de charcutage électoral répondant au principe de « minorité-majorité », basé sur des critères raciaux, aurait été encouragé par l'administration du président Bush (le père) au pouvoir au début des années 1990, d'où le terme *bushmandering* forgé par l'auteur. Sous le couvert d'une meilleure représentation des minorités et par un déplacement calculé d'électeurs (tant démocrates que républicains), le Parti républicain y trouva son compte en 1994 en augmentant le nombre de ses élus au Congrès.

Les circonscriptions à « minorité-majorité » des années 1990 ont souvent des formes cartographiques extrêmement complexes et tourmentées. La contiguïté des parties constituantes se résume parfois à un point ou à un étroit corridor routier et le principe de compacité est presque toujours totalement bafoué. M. Monmonier en présente plusieurs cas éloquentes, dont le district n° 12 du Congrès, à New York (à majorité hispanique), qualifié de « *Bullwinkle District* » par un journaliste. Celui-ci a comparé la forme du district à celle des bois d'un orignal figurant dans un populaire dessin animé télévisé. Lors des contestations, plusieurs juges ont désapprouvé les formes bizarres de certaines circonscriptions, les déclarant trop compliquées pour le commun des mortels, tout en mettant en doute la légalité constitutionnelle du *gerrymandering* racial.

L'auteur invite le lecteur à réfléchir sur la notion de forme cartographique, sur la place de la géographie et sur le rôle de la carte dans le débat concernant la reconfiguration des circonscriptions électorales. Il décrit et compare quelques indices de mesure de la compacité et de la complexité des formes cartographiques et les

---

applique aux circonscriptions analysées dans ses études de cas (chapitre 5). Il souligne que la création, dans les années 90, de circonscriptions aux formes tarabiscotées n'aurait pas été possible sans le recours aux systèmes d'information géographique (SIG) (chapitre 8). L'utilisation de ces systèmes a en effet facilité la mise en relation des données démographiques détaillées du recensement américain et des bases cartographiques à grande échelle (par rue et îlot). Ce couplage a permis la simulation cartographique de découpages électoraux spatialement complexes, répondant à plusieurs critères (allégeance politique, race, etc.) et contraintes spatiodémographiques. Cette constatation amène l'auteur à commenter les méthodes de dénombrement et les questions (notamment celles qui concernent l'appartenance raciale ou ethnique) des recensements de 1990 et 2000 et leurs incidences électorales (chapitre 9). Le rêve, suscité à l'origine par l'élaboration des premiers SIG, d'une cartographie électorale automatisée et objective, ne s'est pas concrétisé. Dans tout projet de délimitation électorale, il existe en effet plusieurs solutions possibles selon les objectifs et les paramètres choisis, laissant la porte ouverte à diverses manipulations.

Commentant les jugements récents de la Cour suprême condamnant les formes extraordinairement étrées et non compactes de certains districts à « minorité-majorité », l'auteur remet en question la pertinence des notions de distance géographique « à vol d'oiseau » et de compacité. Selon lui, compte tenu des moyens de communication modernes, les notions de distance-temps et de communauté d'intérêts devraient avoir beaucoup plus d'importance, dans un projet de cartographie électorale, que celles de proximité géographique, de compacité et de contiguïté spatiale. Finalement, l'auteur se demande si les commentaires désobligeants de politiciens, juges et analystes concernant la forme bizarre de certaines circonscriptions ne constituent pas un moyen de détourner l'attention pour éviter un débat de fond sur des questions plus fondamentales touchant la représentation électorale. Parmi ces questions, il cite la représentation des minorités raciales, la réforme électorale et le partage du pouvoir politique. Mark Monmonier se fait l'avocat d'une réforme (chapitre 10) qui instaurerait la représentation proportionnelle selon le pourcentage obtenu par chaque parti; dans les Chambres, le vote des élus serait pondéré selon la population de chaque circonscription. Les circonscriptions, plus grandes, auraient droit à plusieurs représentants; leurs limites devraient mieux refléter la géographie et auraient une plus grande permanence dans le temps.

Ce livre intéressera les politologues, les géographes politiques, les journalistes et même les simples citoyens désireux de mieux connaître le système électoral des États-Unis et les méthodes de cartographie électorale en général. Au-delà de la spécificité du système électoral étatsunien, l'ouvrage contient, pour les géographes et les cartographes, des réflexions méthodologiques stimulantes sur la délimitation de l'espace, sur les concepts de forme et de distance et sur le pouvoir persuasif des cartes.

**Jean Raveneau**  
Montréal